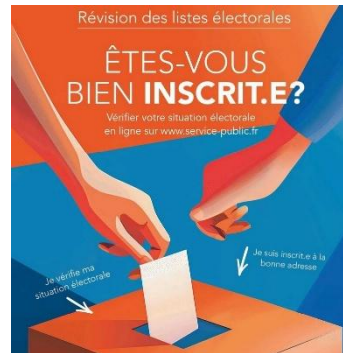


Inscription sur les listes électorales.

Si vous avez emménagé récemment dans notre commune,
Si vous venez d'avoir 18 ans ou si vous les avez avant les prochaines élections municipales,
Pensez à vous inscrire sur les listes électorales ou à vérifier que vous êtes bien inscrit(e) en mairie.
Une révision de la liste électorale aura lieu prochainement et tout administré ayant déménagé et non propriétaire sera radié de notre liste.



Votre médiathèque municipale.

Suite au départ d'Ourida, votre médiathèque devient participative.
Claudine aura le plaisir de vous accueillir avec ses conteuses, bénévolement :
Le mercredi de 9h00 à 11h30,
Le samedi de 9h00 à 12h00.
Toute personne intéressée pour les aider est la bienvenue.
Les ateliers vous seront communiqués sur les pages Facebook de la commune et de la médiathèque

Agenda de novembre : Réservez ces dates !

Samedi 8 novembre : « Léon et Gérard », spectacle d'humour patoisant à la salle des fêtes organisé par le Secours Catholique. Ouverture des portes à 14h00. Entrée 10 €. Buvette, gâteaux. Réservation au 03 21 48 25 78 (Arlette)

Samedi 22 novembre à 20h00 : Pièce de théâtre « Pochette surprise » à la salle des fêtes avec les Zygom' Artistes, soirée organisée par Sources et Colline.

Le Maire,

Le Conseil Municipal

L'Association ACPG CATM TOE,

Ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie commémorative de l'armistice qui aura lieu

Le mardi 11 novembre 2025.

Programme des manifestations :

- **Messe à 10h00. Vente de bleuets au profit des Anciens Combattants.**
- **Rassemblement devant le Monument aux Morts à 11h00, cérémonie avec dépôt de gerbe, sonnerie et appel des victimes de guerre, minute de silence.**
- **Hommage au Brigadier Quentin Pauchet.**
- **Un vin d'honneur sera servi dans la salle des fêtes à l'issue de la cérémonie.**
- **Distribution de friandises aux enfants présents.**

Comptant sur votre présence,



Le Comité des fêtes vous donne rendez-vous à la salle des fêtes le vendredi 31 octobre :

14h00 : Atelier décoration de citrouille.

15h00 : Défilé

16h30 : Spectacle et goûter.

Spectacle de Pas-en-Artois



***** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *** Septembre - Octobre 2025 *** N° 44**

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2025

1a/ Convention de rétrocession de terrains (cité des fleurs) par la société SIA Habitat.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de la société SIA Habitat qui souhaite rétrocéder à la commune de Pas-en-Artois les parcelles ci-dessous, situées voie des églantines :

Voirie : parcelle A 1074

Espaces verts avants : Parcelles A1073

Chemin derrière les logements : Parcelle A1075

La Société SIA HABITAT s'engage à financer intégralement, à exécuter ou à faire exécuter les travaux suivants :

Eclairage public LED : 4 candélabres boules (sodium),

Espaces verts : arbres à botter, une taille sur les 10 arbres,

Redressement du point de coupure gaz face au n° 15.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'intégration dans le domaine communal de l'emprise des parcelles énumérées ci-dessus. La rétrocession pourra être réalisée par SIA Habitat ou SIGH. Dès la cession réalisée, la commune prendra la responsabilité des ouvrages et reprendra à sa charge l'entretien desdits espaces.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et toutes pièces relatives à cette affaire.

1b/ Echanges de voiries avec la société SIA Habitat

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'échange de voiries émanant de la société SIA Habitant qui peut se résumer ainsi :

La société SIA Habitat cède à la commune de Pas-en-Artois les voyettes de la cité des fleurs déjà matérialisées.

SIA Habitat est propriétaire de logements N° 2, 4 et 6 voie de églantines dont certaines parties empiètent sur le domaine privé communal. Ces parties sont cédées définitivement à SIA Habitat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'échange sans soulte des terrains désignés ci-dessus avec SIA Habitat et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

3/Garantie de transfert d'emprunts

Par délibérations du conseil municipal en date du 26/04/**1991**, du 06/09/**2007** et du 21/03/**2008**, la commune de Pas-en-Artois a accordé sa garantie à SIA Habitat pour le remboursement des emprunts destinés au financement de la construction de 19 nouveaux logements et la réhabilitation de 44 logements déjà financés. Vu la demande formulée par SIA Habitat et tendant à transférer les prêts à la Société Immobilière Grand Hainaut (SIGH),

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'octroi de la garantie relative aux prêts transférés au profit de SIGH.

Après délibération, le Conseil autorise le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et SIGH ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt.

3/ Procès-verbal de mise à disposition du groupe scolaire au SIVU La Kilienne.

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que le SIVU de la Kilienne, bénéficiaire depuis sa création (août 2023) de la mise à disposition des bâtiments de l’école de Pas-en-Artois, s’est vu transférer à la même date l’ensemble des droits attachés à ces biens sauf celui de les aliéner.

Il y a lieu de dresser un procès-verbal afin de déterminer les biens devant être mis à disposition.

Ce procès-verbal de mise à disposition présenté au conseil municipal reprend les biens mis à disposition désormais au SIVU. PV signé par le maire et le président du SIVU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition.

4/ Approbation du rapport d’activités de la Communauté de Communes des Campagnes de l’Artois.

Vu l’article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans, le Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l’Artois adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l’activité de l’EPCI,

Considérant qu’il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal,

Considérant la transmission du rapport d’activités 2024 au maire en date du 23 juillet 2025, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

De prendre acte du rapport d’activités 2024 de la Communauté de Communes des Campagnes de l’Artois

D’émettre un avis au dit rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte dudit rapport et émet un avis favorable.

5/ Devis.

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’à l’occasion de la rénovation de l’église, il serait souhaitable de supprimer les câbles électriques extérieurs sur les façades de l’église. Une nouvelle alimentation de la sirène et de l’horloge – cloche se fera par la cage d’escalier. Un devis a été demandé aux Etablissements REMY. Il s’élève à la somme de 1 085,90 € HT soit 1 303,08 € TTC.

Après délibération, le devis est accepté et Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

6/ Présentation de plan de division : Cabinet médical et station d’épuration

a/ Dans le cadre de l’extension du cabinet médical, Monsieur le Maire présente à l’assemblée le plan de division de terrain dans le cadre de la cession à la Communauté de Communes des bâtiments et du terrain qui composeront le nouveau cabinet. Cette division fera l’objet d’un acte notarié pour le transfert de propriété (à la charge de la CCCA) reprenant les conventions de servitude.

b/ Depuis la perte de compétence dans le domaine de l’assainissement au profit de la Communauté de Communes en 2017, il est nécessaire de céder à celle-ci les infrastructures relatives à l’assainissement collectif. Les parcelles D874, D875, D876 et une partie de la parcelle D877 (station d’épuration -rue de Famechon) feront l’objet d’une division de terrain dans le cadre de la cession de la station d’épuration à la Communauté de Communes.

Projet de division de la parcelle D877 : 877P1 : Acquisition de la CCCA pour 11a47ca ; 877P2 : Propriété restant à la commune pour 12a46ca.

7/ Contrats d’assurance de la commune.

Monsieur le Maire informe l’assemblée que les contrats d’assurance auprès de la SMACL sont réactualisés tous les 6 ans. Après lecture des propositions, le conseil municipal accepte les nouveaux tarifs d’assurance à compter du 1^{er} janvier 2026. (Montant total des assurances : 8 209,58 €)

8/ Noms des ruelles.

Pour faire suite à la réunion du 11/06/2025, M. Frédéric BOUTHORS présente à l’assemblée le relevé des 45 voies et chemins qu’il a effectué.

Il est décidé que les administrés pourront se rendre en mairie pour consulter les plans et proposer des noms aux voies ou chemins qui n’en n’ont pas et qu’une **réunion publique sera organisée le 16 octobre à 18h00 afin de présenter ces chemins.**



Brigade de Gendarmerie de Pas-en-Artois :

Permanences les lundis et vendredis matins.

Marché de Pas-en-Artois

Nous vous rappelons que chaque mardi matin, un marché se tient sur la place du petit marché.

Un poissonnier, un boucher charcutier, un producteur de légumes et une apicultrice vous réservent le meilleur accueil.

Tout commerçant intéressé est prié de se rapprocher de M. Marc François, Adjoint (06 70 08 50 61).

